



BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

#1 – Mandats exclusifs	
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	9,00% TTC
100 001 € à 200 000 €	6,00% TTC
200 001 € à 400 000 €	5,00% TTC
400 001 € à 600 000 €	4,00% TTC
600 001 € à 800 000 €	3,00% TTC
Plus de 800 001 €	2,00% TTC
Stationnements	3 000€ TTC Forfait
Résidences Services	12% TTC

#1 – Mandats simples	
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	9,50% TTC
100 001 € à 200 000 €	6,50% TTC
200 001 € à 400 000 €	5,50% TTC
400 001 € à 600 000 €	4,50% TTC
600 001 € à 800 000 €	3,50% TTC
Plus de 800 001 €	2,50% TTC
Stationnements	3 000€ TTC Forfait
Résidences Services	12% TTC

Les agences concernées par le barème #1

Toutes les agences Nexity Paris
Nexity Boulogne
Nexity Bourg La Reine
Nexity Paris Bureaux Commerces

Valeur à partir du 01/01/2020. Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise).

Honoraires calculés sur le prix de vente.

Barème additionnel par tranches cumulatives.

EXEMPLE POUR UN MANDAT TRANQUILLITE/FIDELITE : pour un prix de vente de 140.000 €, le montant des honoraires se décompose comme suit :

0 à 50.000 € : forfait soit : 5.000 € TTC

50.001 à 100.000 € : 9 % soit : 4.500 € TTC

100.001 à 140.000 € : 6 % soit : 2.400 € TTC

MONTANT TOTAL DES HONORAIRES : 11.900 € TTC

VENDRE

www.nexity.fr



BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

#2 – Mandats exclusifs		#2 – Mandats simples	
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC	0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	9,00% TTC	50 001 € à 100 000 €	9,50% TTC
100 001 € à 150 000 €	6,50% TTC	100 001 € à 150 000 €	7,00% TTC
150 001 € à 200 000 €	5,00% TTC	150 001 € à 200 000 €	5,50% TTC
200 001 € à 400 000 €	3,50% TTC	200 001 € à 400 000 €	4,00% TTC
Plus de 400 001 €	3,00% TTC	Plus de 400 001 €	3,50% TTC
Stationnements	3 000€ TTC forfait	Stationnements	3 000€ TTC forfait
Résidences Services	12% TTC	Résidences Services	12% TTC

Les agences concernées par le barème #2

<u>QUEST :</u>	<u>MEDITERRANEE :</u>	<u>ALPES CENTRE EST :</u>
Nexity Agen	Nexity Aix La Parade	Nexity Guéret
Nexity Angoulême	Nexity Aix Mirabeau	Nexity Limoges
Nexity Arcachon	Nexity Alès	
Nexity Bayonne	Nexity Cagne sur Mer	
Nexity Bordeaux Caudéran	Nexity Cannes	
Nexity Bordeaux Tourny	Nexity Colomiers	
Nexity Bordeaux Victoire	Nexity Digne Les Bains	
Nexity Brive	Nexity Gassin	
Nexity Dax	Nexity Grande Motte	
Nexity Ile de Ré	Nexity La Fare les Oliviers	
Nexity La Rochelle Vieux Port	Nexity La Foux d'Allos	
Nexity Libourne	Nexity Marseille Chave	
Nexity Mérignac	Nexity Marseille Mauriac	
Nexity Pau	Nexity Montpellier	
Nexity Royan	Nexity Montpellier Parc Marianne	
Nexity Saint Palais	Nexity Nice	
Nexity Talence	Nexity Nice St Sylvestre	
Nexity Tulle	Nexity Nîmes	
	Nexity Orange	
	Nexity Saint Raphael	
	Nexity Salon de Provence Victor Hugo	

Valeur à partir du 01/01/2020. Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise).

Honoraires calculés sur le prix de vente.

Barème additionnel par tranches cumulatives.

EXEMPLE POUR UN MANDAT TRANQUILLITE/FIDELITE : pour un prix de vente de 140.000 €, le montant des honoraires se décompose comme suit :

0 à 50.000 € : forfait soit : 5.000 € TTC
 50.001 à 100.000 € : 9 % soit : 4.500 € TTC
 100.001 à 140.000 € : 6,5 % soit : 2.600 € TTC
MONTANT TOTAL DES HONORAIRES : 12.100 € TTC

VENdre

www.nexity.fr



BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

#3 – Mandats exclusifs		#3 – Mandats simples	
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC	0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	6,50% TTC	50 001 € à 100 000 €	7,00% TTC
100 001 € à 150 000 €	4,50% TTC	100 001 € à 150 000 €	5,00% TTC
150 001 € à 200 000 €	4,00% TTC	150 001 € à 200 000 €	4,50% TTC
200 001 € à 400 000 €	3,50% TTC	200 001 € à 400 000 €	4,00% TTC
Plus de 400 001 €	3,00% TTC	Plus de 400 001 €	3,50% TTC
Stationnements	2 500€ TTC forfait	Stationnements	2 500€ TTC forfait
Résidences Services	12% TTC	Résidences Services	12% TTC

Les agences concernées par le barème #3

IDF :

Nexity Bois-Colombes
Nexity Brunoy
Nexity Créteil
Nexity Cergy Le Haut
Nexity Clichy Gambetta
Nexity Franconville
Nexity Livry Gargan
Nexity Longjumeau
Nexity Melun Centre
Nexity Nogent sur Marne
Nexity Poissy Centre
Nexity Rosny Sous-Bois
Nexity Saint Michel Sur Orge
Nexity St Quentin en Yvelines
Nexity Val d'Europe
Nexity Versailles Foch
Nexity Vincennes

ALPES CENTRE EST :

Nexity Aix Les Bains
Nexity Annecy
Nexity Brides Les Bains
Nexity Chambéry
Nexity Chamonix
Nexity Clermont-Ferrand
Nexity Courchevel La Tania
Nexity Grenoble
Nexity Issoire
Nexity Les Deux Alpes
Nexity Lyon Partdieu
Nexity Lyon Point du Jour
Nexity Lyon Vitton
Nexity Meylan
Nexity Moutiers
Nexity Thonon
Nexity Villard De Lans
Nexity Villefranche
Nexity Voiron

Valeur à partir du 01/01/2020. Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise).

Honoraires calculés sur le prix de vente.

Barème additionnel par tranches cumulatives.

EXEMPLE POUR UN MANDAT TRANQUILLITE/FIDELITE : pour un prix de vente de 140.000 €, le montant des honoraires se décompose comme suit :
0 à 50.000 € : forfait soit : 5.000 € TTC
50.001 à 100.000 € : 6,5 % soit : 3.250 € TTC
100.001 à 140.000 € : 4,5 % soit : 1.800 € TTC
MONTANT TOTAL DES HONORAIRES : 10.050 € TTC

VENDRE

www.nexity.fr



BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

#3-bis – Mandats exclusifs	
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	6,50% TTC
100 001 € à 150 000 €	4,50% TTC
150 001 € à 200 000 €	4,00% TTC
200 001 € à 400 000 €	3,50% TTC
Plus de 400 001 €	3,00% TTC
Stationnements	2 500€ TTC forfait
Résidences Services	12% TTC

#3-bis – Mandats simples	
0 à 50 000 €	Forfait 5 000€ TTC
50 001 € à 100 000 €	7,00% TTC
100 001 € à 150 000 €	5,00% TTC
150 001 € à 200 000 €	4,50% TTC
200 001 € à 400 000 €	4,00% TTC
Plus de 400 001 €	3,50% TTC
Stationnements	2 500€ TTC forfait
Résidences Services	12% TTC

Les agences concernées par le barème #3-bis

QUEST

Nexity Angers Haras
Nexity Concarneau
Nexity La Roche sur Yon
Nexity Le Mans
Nexity Montargis
Nexity Nantes Yleo
Nexity Orléans
Nexity Quimper
Nexity Rennes Gare
Nexity Sables d'Olonne
Nexity Tours
Nexity Vannes

NORD EST

Nexity Auxerre
Nexity Belfort
Nexity Besançon
Nexity Chantilly
Nexity Chalon sur Saône
Nexity Colmar
Nexity Compiègne
Nexity Creil
Nexity Dijon
Cabinet Fauchille
Nexity Haguenau
Nexity Le Mans
Nexity Lille Inkerman
Nexity Metz
Nexity Montbéliard
Nexity Mulhouse
Nexity Nancy
Nexity Pontarlier
Nexity Reims
Nexity Sélestat
Nexity Saint Clément
Nexity Strasbourg
Nexity Valenciennes
Nexity Vieux Lille Centre
Nexity Villers Sur Mer
Nexity Vesoul

NORD OUEST

Nexity Bernay
Nexity Cabourg
Nexity Cherbourg
Nexity Dieppe
Nexity Rouen
Nexity St Valéry en Caux
Nexity Yvetot

Valeur à partir du 01/01/2020. Honoraires de négociation, à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise).

Honoraires calculés sur le prix de vente.

Barème additionnel par tranches cumulatives.

EXEMPLE POUR UN MANDAT TRANQUILLITE/FIDELITE : pour un prix de vente de 140.000 €, le montant des honoraires se décompose comme suit :

0 à 50.000 € : forfait soit : 5.000 € TTC
50.001 à 100.000 € : 6,5 % soit : 3.250 € TTC
100.001 à 140.000 € : 4,5 % soit : 1.800 € TTC
MONTANT TOTAL DES HONORAIRES : 10.050 € TTC

VENDRE

www.nexity.fr



BARÈME GESTION LOCATIVE « HABITATION » & « BUREAU/COMMERCE/LOCAL »

Prix TTC / taux de TVA en vigueur : 20 %⁽¹⁾ - Barème applicable au 01/01/2020 – **AUTRES REGIONS**

LOCATION HABITATION	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire
Logement non meublé / meublé (y compris dans résidence étudiante) et annexes	selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989	
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location ⁽²⁾	5 % TTC	
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail ⁽³⁾	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée ⁽³⁾	3 €	3 €
Autres locaux	hors Loi du 6 juillet 1989 - Montant par partie	
Honoraires : Honoraires fixes > + Honoraires variables ⁽⁴⁾		130 € 8,00 %
Honoraires d'état des lieux		55 €

Mandat "offre meublée" ⁽⁵⁾		
Honoraires de location ALUR + entremise + état des lieux d'entrée	inclus dans le taux de gestion	
Honoraires de location ALUR + état des lieux d'entrée		Non facturé

LOCATION BUREAU/COMMERCE/LOCAL	Honoraires HT et TTC par partie (Propriétaire et preneur)
Locaux commerciaux et professionnels	
Honoraires de rédaction d'actes	5 % HT (6 % TTC) Avec un minimum de : 400 € HT (480 € TTC) ⁽²⁾ si loyer annuel < 8000 €
Honoraires variables de commercialisation	15 % HT (18 %TTC) ⁽²⁾
Honoraires d'état des lieux :	
- réalisation par un officier ministériel	Coût de la prestation
- réalisation par l'agence	Vacation(s) horaire(s)

(1) Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

(2) Prix calculé sur le loyer annuel hors taxes / hors charges

(3) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m² de surface habitable (article R 111-2 du CCH)

(4) Prix exprimé cumulativement, l'honoraire variable est exprimé en % calculé sur le loyer annuel HT hors charges

(5) Honoraires de location spécifiques aux bailleurs titulaires d'un mandat "offre meublée"

nexity.fr



BARÈME GESTION LOCATIVE « HABITATION » & « BUREAU/COMMERCE/LOCAL »

Prix TTC / taux de TVA en vigueur : 20 %⁽¹⁾ - Barème applicable au 01/01/2020 – Ile de France

LOCATION HABITATION	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire
Logement non meublé / meublé (y compris dans résidence étudiante) et annexes	selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989	
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location ⁽²⁾	6,50 % TTC	
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail ⁽³⁾	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée ⁽³⁾	3 €	3 €
Autres locaux	hors Loi du 6 juillet 1989 - Montant par partie	
Honoraires : Honoraires fixes > + Honoraires variables ⁽⁴⁾		160,50 € 8,50 %
Honoraires d'état des lieux		55 €

Mandat "offre meublée" ⁽⁵⁾		
Honoraires de location ALUR + entremise + état des lieux d'entrée	inclus dans le taux de gestion	
Honoraires de location ALUR + état des lieux d'entrée		Non facturé

LOCATION BUREAU/COMMERCE/LOCAL	Honoraires HT et TTC A la charge du preneur
Locaux commerciaux et professionnels	
Honoraires de rédaction d'actes	5 % HT (6 % TTC) Avec un minimum de : 500 € HT (600 € TTC) ⁽²⁾
Honoraires variables de commercialisation	30 % HT (36 % TTC) ⁽²⁾
Honoraires d'état des lieux :	
- réalisation par un officier ministériel	Coût de la prestation
- réalisation par l'agence	Vacation(s) horaire(s)

(1) Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

(2) Prix calculé sur le loyer annuel hors taxes / hors charges

(3) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m2 de surface habitable (article R 111-2 du CCH)

(4) Prix exprimé cumulativement, l'honoraire variable est exprimé en % calculé sur le loyer annuel HT hors charges

(5) Honoraires de location spécifiques aux bailleurs titulaires d'un mandat "offre meublée"

nexity.fr



BARÈME GESTION LOCATIVE « HABITATION » & « BUREAU/COMMERCE/LOCAL »

Prix TTC / taux de TVA en vigueur : 20 %⁽¹⁾ - Barème applicable au 01/01/2020 – Paris

LOCATION HABITATION	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire
Logement non meublé / meublé (y compris dans résidence étudiante) et annexes	selon article 5 de la Loi du 6 juillet 1989	
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location ⁽²⁾	10 % TTC	
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail ⁽³⁾	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue	12 € zone très tendue 10 € zone tendue 8 € zone non tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée ⁽³⁾	3 €	3 €
Autres locaux	hors Loi du 6 juillet 1989 - Montant par partie	
Honoraires : Honoraires fixes > + Honoraires variables ⁽⁴⁾	160,50 € 8,50 %	
Honoraires d'état des lieux	55 €	
Mandat "offre meublée" ⁽⁵⁾		
Honoraires de location ALUR + entremise + état des lieux d'entrée	inclus dans le taux de gestion	
Honoraires de location ALUR + état des lieux d'entrée		Non facturé

LOCATION BUREAU/COMMERCE/LOCAL	Honoraires HT et TTC A la charge du preneur
Locaux commerciaux et professionnels	
Honoraires de rédaction d'actes	5 % HT (6 % TTC) Avec un minimum de : 500 € HT (600 € TTC) ⁽²⁾
Honoraires variables de commercialisation	30 % HT (36 % TTC) ⁽²⁾
Honoraires d'état des lieux :	
- réalisation par un officier ministériel	Coût de la prestation
- réalisation par l'agence	Vacation(s) horaire(s)

(1) Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

(2) Prix calculé sur le loyer annuel hors taxes / hors charges

(3) Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m² de surface habitable (article R 111-2 du CCH)

(4) Prix exprimé cumulativement, l'honoraire variable est exprimé en % calculé sur le loyer annuel HT hors charges

(5) Honoraires de location spécifiques aux bailleurs titulaires d'un mandat "offre meublée"

nexity.fr